

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 33 (1897)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXIII^{me} ANNÉE

N^o 5



BIENNE

1^{er} Mars 1897

L'ÉDUCATEUR

Sommaire. — *Un éducateur de village. — La tuberculose de la hanche. — Instituteurs et institutrices. — L'analytico-synthétique. — Chanoine Morel. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique.*

UN ÉDUCATEUR DE VILLAGE

Je me pénètre bien de ce sublime rôle
Que sur ces cœurs d'enfants exerce ma parole :
Je me dis que je vais donner à leur esprit
L'immortel aliment dont l'ange se nourrit,
La vérité, de l'homme incomplet héritage,
Qui descend jusqu'à nous de nuage en nuage,
Flambeau d'un jour, plus pur que les traditions
Passant de mains en mains aux générations ;
Que je suis un rayon de cette âme éternelle
Qui réchauffe la terre et qui la renouvelle,
L'étincelle de Dieu qui, brillant à son tour,
Dans la nuit de nos cœurs doit allumer son jour ;
Et, la main sur leurs fronts baissés, je lui demande
De préparer mon cœur pour qu'un verbe y descende ;
D'élever mon esprit à la simplicité
De ces esprits d'enfants, aube de vérité ;
De mettre assez de jour pour eux dans mes paroles,
Et de me révéler ces claires paraboles
Où le Maître, abaissé jusqu'au sens des humains,
Faisait toucher le ciel aux plus petites mains !
Puis je pense tout haut pour eux ; le cercle écoute,
Et mon cœur dans leurs cœurs se verse goutte à goutte.
Je ne surcharge pas leur sens et leur esprit
Du stérile savoir dont l'orgueil se nourrit ;
Bien plus que leur raison, j'instruis leur conscience :
La nature et leurs yeux, c'est toute ma science !
Je leur ouvre ce livre et leur montre en tout lieu
L'espérance de l'homme et la bonté de Dieu.

LAMARTINE.
(Jocelyn.)

LA TUBERCULOSE DE LA HANCHE

Il n'est guère d'instituteurs, croyons-nous, qui n'aient compté parmi leurs élèves de ces petits malheureux atteints de la maladie mystérieuse et traitresse que l'on appelle vulgairement, et pour cause, *le décroît*.

Les braves gens des villages, qui n'en peuvent constater que les effets néfastes — car il vous fabrique un boiteux tout doucement, tout tranquillement, sans bruit et sans fumée — y voient volontiers l'effet d'un *sorit* que certaines bonnes femmes seules peuvent conjurer en *faisant le secret*.

La petite fille de mon voisin, une charmante enfant de cinq ans, commença, il y a environ deux mois, à se plaindre de douleurs dans le genou gauche. A mes questions sur les causes de cette affection qui me paraissait louche : « Elle est tombée, me dit-on, ce n'est rien, bientôt il n'y paraîtra plus. » Cependant, comme au bout d'un mois la petite malade n'était point rétablie, les parents se décidèrent à consulter un médecin. Celui-ci reconnut une tuberculose de la hanche bien prononcée et envoya l'enfant à Bâle, chez un spécialiste. Elle en est revenue, la pauvre mignonne, la jambe dans du plâtre pour un mois encore.

Trois de mes élèves, un garçon et deux filles, furent, il y a quelques années et à peu près dans le même temps, atteints de cette maladie. Le *secret* leur fut fait, plutôt deux fois qu'une probablement, ce qui ne les a pas empêchés de passer de longs mois dans les hôpitaux. Aujourd'hui tous les trois sont boiteux : c'était à prévoir. En outre, le jeune homme se plaint d'une certaine raideur dans les articulations du bras; elles commencent à s'ankyloser, hélas! et par surcroît, les poumons paraissent fortement atteints.

Le bacille de la tuberculose, qui, chez l'adulte, affectionne le poumon, établit volontiers, chez l'enfant, ses quartiers dans l'articulation de la hanche et détermine ce qu'on appelle en médecine une *coxalgie tuberculeuse*. Cette affection, malheureusement assez fréquente et qu'on voit se développer non seulement dans les familles où depuis longtemps la phthisie se promène, mais même chez des enfants issus de parents absolument sains, a généralement, comme je l'ai dit, une marche insidieuse. L'ennemi est là qui travaille en cachette, lentement. Un enfant, jusqu'alors bien portant, commence, après la marche, à ressentir une certaine fatigue; il quitte volontiers le jeu, n'aime plus les longues courses à travers champs; le soir, il dit avoir mal au genou. Les parents examinent l'articulation, tâtent la jambe, la comparent à l'autre, ne voient rien d'anormal et consolent le petit malade en lui disant : « Va! ce n'est rien, un peu de rhumatisme; gambade seulement, ça te fera du bien. »

Mais la douleur du genou persiste, parfois la hanche aussi fait un peu mal, l'enfant commence à boiter légèrement; on se décide alors à consulter le mège, la bonne femme ou la faculté. Le médecin, lui, va, pour ainsi dire instinctivement, porter ses investigations du côté de la hanche; car il sait que, grâce aux troncs nerveux qui passent près de cette articulation pour aller se ramifier dans la région du genou, la douleur est souvent localisée loin du siège véritable du foyer qui la cause. Lors de son examen, il constate, le plus souvent, de la raideur dans les mouvements de la hanche; une pression un peu forte exercée sur l'articulation cause de la douleur; au pli de la cuisse on constate parfois un ou deux ganglions engorgés; enfin, souvent même, la cuisse est fléchie sur le bassin, l'articulation est en partie ankylosée et, pendant la marche, le pied se porte en dehors et les reins sont cambrés. Sans qu'on s'en doute, la maladie a déjà fait du chemin, elle a déjà déterminé une attitude vicieuse du membre qu'il sera peut-être impossible de corriger absolument. Il s'agit de soumettre au plus vite l'enfant à un traitement suivi, car le petit malade est abandonné à lui-même, le mal s'aggravera, des abcès apparaîtront, une luxation complète de la hanche se produira et l'enfant ne guérira, s'il guérit, qu'avec un membre absolument déformé, atrophié, labouré par des fistules, une jambe enfin plus encombrante qu'utile.

Qu'on se méfie donc de l'enfant qui se fatigue, qui tire la jambe, qui plaint le genou; surveillons-le attentivement, c'est notre devoir. Nous sommes bien placés, mieux placés même que beaucoup de parents, pour constater des cas de coxalgie qui peuvent se produire chez nos élèves. En avertissant les parents à temps, nous aurons peut-être prévenu une maladie incurable et tous les maux qui l'accompagnent.

D. SIMON.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

On a peur de la vérité. Aussi, pourquoi Celui qui l'a créée la crée-t-il nue? Pour circuler librement, il faut qu'elle emprunte un manteau, protecteur sans doute, mais qui lui enlève son cachet, son influence, et qui fait souvent échouer sa mission!

Aujourd'hui, me paraît-il, pour réussir, il faut être *diplomate*; il faut avoir sa trousse épistolaire bien garnie, rebondie de termes *parlementaires*; il faut savoir *vêtir* la vérité; plus, et mieux que cela, il faut savoir l'habiller à la moderne et l'orner de ces diamants dont parle quelque poète, qu'on emprunte à la fable et qui sont:

« La plupart faux, mais très brillants. »

Cela, l'ancienne Suisse l'ignorait; la femme de Stauffacher en eût bondi de dégoût; Nicolas de Flüe nous en eût fait rougir de honte, et Tell l'eût laissé aux baillis.

Cette façon d'agir, je ne la connais pas; nul ne me l'a dictée ni suggérée. Dois-je ajouter heureusement! ou malheureusement! Vous, ici, me direz oui. Vous, là, me direz non. Qui a raison? Qui a tort? Je le sens, mais, osé-je le dire et vivre?

Vis-à-vis de nos égaux, déjà, doit-on mettre en pratique le même procédé? Nous en sommes esclaves. Tant pis pour celui qui agit autrement, il est promptement qualifié, jugé, condamné.

Quelqu'un pourrait, lisant ceci, me définir « bas-bleu », « *rambouillette* », surtout s'il apprenait que ces réflexions ont été provoquées par la lutte qui a risqué d'éclater entre régents et régentes vaudoises au sujet d'un malentendu concernant leur demande d'augmentation des pensions de retraite. Actuellement, elles sont de fr. 500 pour les régents et 400 fr. pour les régentes. Il serait demandé qu'elles fussent portées à fr. 840 pour les uns et à 540 fr. pour les autres; deux nouveaux chiffres, basés sur un taux relatif aux traitements actuels, qui en modifient singulièrement les proportions existantes (rapport de 5 à 4).

Les régentes estiment n'avoir pas été suffisamment protégées par les désidérata de la pétition du Comité de la Société pédagogique vaudoise. Elles se permettent de réclamer à qui de droit. Qu'obtiendront-elles? Il paraît qu'au Pays de Vaud, il se lève un vent peu favorable à la femme-institutrice. On objecte : « La femme n'est pas éducatrice. La régente est un gâte-métier. Un traitement de 500 fr. lui serait plus que suffisant avec un logement, etc. »

Qu'adviendra-t-il de nous? N'ai-je pas, de trois points différents, entendu ceci : « Toutes les écoles devraient être tenues par des hommes » et : « Une femme est incapable de former le caractère des enfants de 12 à 16 ans. »

Et ce n'est pas un rêve, je l'ai bien entendu ainsi que ceci : « Une régente ne devrait point avoir de pension de retraite, car à cinquante ans, elle peut encore amplement gagner sa vie (par la couture), tandis qu'un régent est usé. »

L'intelligence aurait-elle un si grand rapport avec les sexes et celle d'une femme doit-elle nécessairement valoir si peu?

THÉSEN ARÈNA.

L'ANALYTICO-SYNTHÉTIQUE

II.

Voulez-vous d'autres preuves de notre appréciation? Les voici. Passons aux degrés moyen et supérieur. Nous nous trouvons en présence d'enfants de huit à onze ans. Ils parlent de *plans*, d'*élévations* et de *coupes* avec une volubilité qui fait honneur à la méthode genevoise, volubilité qui n'est d'ailleurs point déplacée dans la bouche d'élèves initiés « à la détermination de l'ensemble d'un objet sous ses trois dimensions et cela par le double procédé des projections et de la perspective cavalière ».

Vous venez de dire « *cavalière* », mais, nouveau Sicambre, vous adorez ce que vous avez brûlé naguère. C'est vous-même qui nous avez appris que le terme est impropre et qu'il faut écrire : « perspective à lignes ou rayons parallèles! » Puis vous ajoutez que cette perspective n'est qu'une *convention*... que l'angle choisi (pour tracer les fuyantes) est purement *conventionnel*... qu'il en résulte que dans un dessin en *perspective cavalière* (encore!) toutes ces lignes sont parallèles, ce qui est conforme à la *réalité*. (Ah! plus de convention! tant mieux.) Nous continuons : « au lieu d'être convergentes au point de vue, comme dans la perspective *normale*, qui n'est, somme toute, qu'une *illusion*

de notre sens visuel. » — Ah ! la belle chose que de savoir quelque chose ! seulement, dites-nous, pourquoi lappelez-vous *normale*, puisqu'elle n'est, somme toute, qu'une *illusion* ? Au surplus nous avions toujours cru, que le dessin *d'après nature* consistait à reproduire aussi exactement que possible *ce qu'on voit* et non *ce qu'on ne voit pas*. Or, nous avons la faiblesse d'ajouter que chez nous les gens, hommes et femmes, parents et enfants, professeurs et photographes, voient les lignes et les surfaces fuyantes en perspective normale et qu'à l'occasion ils représentent normalement cette *illusion*. Il y a de ces illusions qui sont si douces ! par pitié, laissez-les-nous !

Revenons à la cavalière : « quant à la dimension de ces fuyantes, elle n'est pas mathématiquement déterminée comme dans la perspective normale, etc. — mais elle est choisie *arbitrairement*, suivant une *convention* qui peut *varier*, etc. »

Encore de l'arbitraire, de la convention, de la variation, toutes qualités éminemment pédagogiques, destinées à obtenir « *une représentation plus flatteuse à l'œil* », ainsi que le dit naïvement, un peu plus loin, le grand exécuteur « des trucs et petits moyens » ! Comme couronnement de l'œuvre, les auteurs de la méthode genevoise se justifient en déclarant qu'avec la cavalière « *les élèves dessinent selon la vérité dans la manière d'être de l'objet, mais non selon l'apparence qu'il présente à leurs yeux* » et pour bien étaler leur logique, la première fois que ces Messieurs font dessiner un cube en perspective cavalière, ils font figurer par des parallélogrammes les faces supérieure et latérale, alors que « *selon la vérité et dans la manière d'être de l'objet* », ces deux faces sont des carrés !

Il est juste d'ajouter qu'à Genève on ne laisse pas l'enfant dans l'erreur et qu'on lui montre en quoi son dessin diffère de sa perception visuelle.¹⁾ On lui dit : « Ce què nous t'enseignons est faux, mais c'est plus facile, et plus tard, quand tu seras sorti de l'école primaire, tu pourras faire les corrections nécessaires ! »

Nous pourrions continuer longtemps encore la critique de cette méthode si nouvelle et si imprévue, mais nous croyons en avoir dit assez pour démontrer le vide et le néant de toutes ces drôlatiques applications des règles du dessin.

Pour notre part, nous en resterons toujours aux naïfs principes, simples, sérieux, qui sont à la base d'un enseignement rationnel. Nous pensons que le dessin doit être considéré au début plutôt comme un mode de représentation positive que comme un moyen d'exprimer des sentiments. Il faut donc le considérer surtout sous le rapport de la *correction* et de l'*exactitude*, par son côté pratique, qui consiste d'abord à *bien copier*. On enseignera aux élèves en y insistant l'usage des moyens de précision, tandis que par le choix des modèles, pris parmi les œuvres les plus admirables de l'antiquité et des temps modernes, on fera insensiblement l'éducation de leur goût. On cultivera leur mémoire afin de fortifier l'observation et de nourrir en eux, si elles existent, les facultés créatrices.

L'enseignement sera collectif et les premiers exercices géométriques exécutés à la planche noire. Puis on donnera à l'élève des modèles en relief aussi vite que possible pour qu'il apprenne le jeu des lumières et des ombres, et que son individualité se développe dans la recherche des procédés propres à les représenter. Ensuite l'étude des solides géométriques avec application des éléments de la perspective normale à des objets usuels (bancs, tables, tabourets, vases, etc.), ainsi que les considérations les plus indispensables sur le croquis coté, viendront compléter cette partie tout à fait primaire de l'enseignement du dessin.

Tels sont les principes fondamentaux d'une modeste méthode, qui ne possède aucun grand titre, qui ne se croit point parfaite (voir la préface) et au sujet

¹⁾ *Educateur*, page 324, deuxième alinéa.

de laquelle M. Schütz a écrit à l'un de nous le 17 janvier 1895 : « Sur les principes fondamentaux des arts du dessin nous sommes et ne pouvons être qu'absolument d'accord avec vous. »

C'est l'humble méthode appliquée dans les classes primaires du canton de Neuchâtel, méthode élaborée et discutée avec soin dans des conférences entre inspecteurs scolaires et professeurs de dessin. Il n'a jamais été fait un seul mot de réclame en sa faveur, et si nous sortons aujourd'hui de notre mutisme, c'est pour protester contre l'article par trop exclusiviste de l'*Educateur*; c'est pour affirmer que les courageux sacrifices que s'est imposés notre canton par la publication du « cours de dessin », n'ont pas été consentis à la légère et dans l'ignorance de ce qui se fait ailleurs (preuve en soit la délégation à Genève de MM. Blaser et Landry); ce serait encore, si nous en avions le temps, pour protester aussi contre l'épithète de « déballage » appliquée à notre exposition scolaire dans la *Revue d'enseignement professionnel* et contre l'étrange assertion de dire qu'à Genève seulement l'enseignement du dessin est raccordé dans tous ses degrés, alors qu'on avoue ingénument ne pas avoir trouvé les portefeuilles des écoles secondaires de Boudry, de Neuchâtel-ville, des Verrières et La Chaux-de-Fonds. Ce serait enfin mais bast! à quoi bon prolonger ce débat trop long déjà pour les abonnés de l'*Educateur*. Nous avons parlé rondement et franchement, car ils sont nombreux, à Neuchâtel, les membres du corps enseignant qui pensent avec nous que la méthode genevoise, la méthode analytico-synthétique a surtout été appréciée à l'Exposition nationale par quelques Genevois.

*Les collaborateurs à la méthode neuchâteloise
pour l'enseignement primaire du dessin :*

F. LANDRY, prof. à Neuchâtel.
W. AUBERT, prof. à Chaux-de-Fonds.
Ed. KAISER, " " "
P.-E. STUCKI, " " "

† CHANOINE MOREL (1855—1897)

M. le chanoine Morel, inspecteur des écoles de la ville de Fribourg, était originaire du village de Lentigny. Il fit d'excellentes études au collège de Fribourg. Plus tard, il remplit les fonctions de préfet du collège avec beaucoup de tact et de dévouement. Puis, il fut nommé chanoine de Saint-Nicolas et inspecteur des écoles de la ville de Fribourg. Il est mort occupant cet honneur et cette charge. Ses funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand concours de monde, et sa dépouille corporelle repose dans un des caveaux de l'antique cathédrale de Saint-Nicolas.

M. l'inspecteur Morel était un homme de mérite et de talent. Orateur entraînant, il avait le don d'enthousiasmer son auditoire par sa parole vibrante, vigoureuse et facile. A l'école, dans les réunions pédagogiques, en société intime, partout il avait le don de plaire et d'intéresser tout à la fois. C'était un caractère bon, généreux et sympathique. Malgré les luttes au milieu desquelles il s'est parfois trouvé, il se fit continuellement remarquer par son esprit ouvert, loyal et correct. Tout ce qui était noble et grand l'intéressait et provoquait immédiatement chez lui une préoccupation constante et une enthousiaste adhésion. M. Morel est mort trop tôt, juste dans un âge où il aurait pu rendre encore de précieux et importants services à son pays et surtout à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse. Au-delà de la tombe, nous lui resterons toujours unis et nous lui garderons tous un éternel souvenir.

A. PERRIARD.

CORRESPONDANCE

TREBBIOLI, *Molin del Piano*,
près Florence, le 29 janvier 1897.

Monsieur le Rédacteur,

Votre lettre m'est bien parvenue au sein des Monts Toscans et je vous en remercie. Quoique heureux dans ma retraite, je vois avec plaisir que vous n'êtes pas de ceux qui ont hâte d'enterrer les vieux. C'est ainsi que Charles-Quint, retiré dans le couvent de Saint-Just, aimait à conserver encore quelque attaché avec le monde qu'il avait quitté.

Vous me demandez ce que je pense de l'instruction publique en Italie et en particulier des écoles de la Toscane. Je reçois la *Rassegna scolastica*, grande revue pédagogique à laquelle collaborent une quarantaine d'éminents professeurs. Je pourrais y puiser des faits intéressants, concernant la Sicile, la Sardaigne, la Pouille, la Lombardie, etc.; mais je veux m'en tenir aujourd'hui à l'état général de l'instruction publique. J'y trouve deux avantages : d'abord ce sujet m'est connu par l'étude que j'en ai faite il y a deux ans pour ajouter un chapitre à la seconde édition italienne de mon *Histoire universelle de la Pédagogie*, et ensuite je puis profiter d'un article que j'ai envoyé il y a une année au *Journal de Genève*. Comme beaucoup d'autres, j'aime le travail qui donne peu à faire.

Voici ce que je disais de l'ensemble de l'instruction publique :

« Au moyen âge, surtout pendant la renaissance, l'Italie était à la tête des nations chrétiennes par sa civilisation et ses lumières; mais après la réformation, qu'elle repoussa, elle se laissa devancer sur plusieurs points : elle négligea, en particulier, l'instruction des classes inférieures. Ici et là des hommes de cœur, charitables, patriotes, Calazence à Rome, le cardinal Borromée à Milan, l'abbé Garaventa à Gênes, Gozzi à Venise, l'abbé Aporti à Crémone, l'abbé Lambruschini, Thouars et Meyer en Toscane, firent de louables efforts pour sortir le peuple de son ignorance et de sa misère, en fondant des écoles populaires. Mais, à peu d'exceptions près (Tanucci à Naples, quelques princes autrichiens en Toscane et en Lombardie, Napoléon I^r), les gouvernements italiens restèrent indifférents, sinon hostiles à l'instruction du peuple.

« Ce n'est que depuis que l'Italie a recouvré son indépendance (1859-1870) et reconstitué son unité politique qu'elle a créé et développé une instruction publique s'étendant à toutes les classes et répondant à tous les besoins de la nation. L'instruction primaire obligatoire et gratuite a été établie dans les 8254 communes du royaume, à la vérité encore imparfaitement dans un certain nombre. L'instruction secondaire est donnée dans des écoles normales de garçons et de filles, dans nombre de lycées et de gymnases (enseignement classique) et dans les écoles techniques, commerciales, agricoles, horticoles, viticoles, militaires, etc. L'instruction supérieure est représentée par 17 universités et par plusieurs établissements scientifiques, littéraires, pédagogiques et artistiques. Aucun Etat européen n'a fait faire, en aussi peu de temps, de si grands progrès à l'instruction publique. »

Ainsi dans le *Journal de Genève*. Depuis que je suis en Italie, je puis mieux apprécier les résultats obtenus. Dans les villes, l'instruction primaire, qui compte cinq années d'études (trois classes élémentaires et deux classes supérieures), me paraît suffisante. J'en juge par les élèves de notre école d'agriculture venus de Florence; ils sont, je crois, à la hauteur des enfants suisses de nos villages. Dans les campagnes, divisées en grandes fermes, ayant peu d'ha-

bitations agglomérées, mais offrant des populations éparses, les écoles sont clairsemées et non obligatoires pour les enfants distants de deux kilomètres et plus de la maison d'école. Il en est ainsi également de ceux qui toute l'année gardent les moutons dans les montagnes et sur les collines.

Depuis quelques mois, nous avons ici, au Trebbiolo, deux garçons de 11 et 17 ans, venus de Santa Brigida, où il y a une école. A la lettre, ils ne savaient ni *a*, ni *b*, quand je suis arrivé ici en septembre dernier. Tout dernièrement j'ai constaté qu'ils ne connaissaient pas encore les chiffres. Et cependant ils sont intelligents. Dans le peuple, c'est le grand nombre qui ne sait pas lire. Ceux qui ont appris à lire désapprennent ensuite la lecture parce qu'ils ne lisent plus. Notre boucher ne peut signer notre carnet que par une croix. J'ai cependant trouvé à Santa Brigida un maître maçon, un maréchal et un ferblantier qui savent dessiner et faire une note.

Dans les écoles moyennes, on fait de bonnes études, mais les élèves régents qui sortent des écoles normales des villes sont trop souvent de petits messieurs qui se croiraient déshonorés s'ils touchaient un outil. Nous en avons eu, mais nous n'en voulons plus ici de cette espèce. Je comprends maintenant pourquoi le ministre de l'instruction publique M. Baccelli, qui est tombé avec Crispi, désirait fonder des écoles normales rurales. Je devais avoir, si j'étais arrivé en Italie au mois de mai, comme nous le pensions d'abord, une conférence sur cet objet avec son archiviste, M. Frassinelli, et un professeur de Florence. Le projet sera-t-il repris? Ce serait bien à désirer.

On fait par contre de bonnes études dans les écoles normales supérieures. Voici un fait qui semble l'affirmer. Dernièrement, j'ai reçu d'une élève de l'école normale supérieure de Florence une lettre fort bien écrite, témoignant d'un réel développement intellectuel et d'un raisonnement solide. Après avoir parlé avec tact de mon *Histoire de la Pédagogie*, admise comme manuel dans sa classe, elle me demandait conseil sur le choix d'un sujet pour la thèse qu'elle devait présenter à son examen. Elle ne voulait prendre ni Pestalozzi, ni Girard, ni Rousseau, ni Lambruschini, ni Thouars, ni d'autres, parce qu'elle ne voulait pas d'un sujet déjà traité à plus d'une reprise. Elle hésitait entre Fénelon, Madame de Genlis¹⁾ et Madame Necker-de Saussure. Ce fait témoigne en tous cas d'études pédagogiques sérieuses dans l'école normale supérieure de Florence.

Pour finir, encore un trait caractéristique sur l'état social au milieu duquel nous vivons. En Toscane, comme dans toute l'Italie, on ne connaît pas la petite propriété. Les terres appartiennent aux principaux de la nation, qui les font cultiver par des fermiers (*contadini*) et des ouvriers agricoles. C'est encore le moyen âge. Le prolétariat est par conséquent le partage de l'immense majorité du peuple, soumis aux grands quoique légalement habile à voter. Il résulte de cet état de choses, aggravé pendant des siècles par des gouvernements despotes et un clergé à leurs ordres ou vice versa, une ignorance et une pauvreté endémiques. On ne se fait pas en Suisse une idée de la misère qui règne ici. On la dit extrême à Florence. Ici, pour ne pas être incommodé journallement par les mendians, nous avons fixé un jour par mois pour les recevoir. Nous leur faisons un culte, comme autrefois Hermann Francke, de Halle, le fondateur des maisons d'orphelins, nous rappelant que le Sauveur a dit « que

¹⁾ M^{me} de Genlis, qui fut gouvernante des enfants du due d'Orléans, en particulier de Louis-Philippe, a écrit plusieurs ouvrages. Ses *Lettres sur l'Education* eurent un grand succès. Ceci me rappelle qu'étant petit garçon, l'instituteur de Saicourt, Ferdinand Paroz, en parlait avec enthousiasme à mon père. Cet instituteur, qui n'avait fait aucune étude, dessinait des cavaliers qui faisaient l'admiration de ses élèves. Il écrivait aussi des articles pour un périodique publié à Bienne par un certain Weingart. Ce journal, sorti du mouvement démocratique de 1830, devait avoir un caractère éducatif.

l'homme ne vit pas de pain seulement », puis on remet à chacun 25 centimes de la part d'une amie des pauvres qui s'est chargée de cette dépense. En septembre il est arrivé 20 et quelques pauvres, en octobre 56, en novembre 73, en décembre, à l'arbre de Noël, 133, et hier 28 janvier, par un temps froid et neigeux, 156! Et ces malheureux, affublés des costumes les plus bizarres, ne viennent pas des environs où il n'y a que des fermes, mais d'une, deux et trois lieues à la ronde! Rien de plus misérable, mais en même temps de plus pittoresque, de plus attentif et de plus naïf que ces auditoires de pauvres, massés debout, dans notre lessiverie, autour de l'orateur monté sur une chaise, comme un crieur public. Les yeux brillent, s'humectent et souvent les bouches s'ouvrent pour questionner, pour exprimer une réflexion. Hier, je leur ai parlé contre le *loto*, loterie populaire qui passionne le peuple et lui soutire au profit du fisc une partie de son gain. On m'avait dit que quelques-uns de nos pauvres mettaient au jeu les sous que nous leur donnons. Au commencement, le clergé s'est ému de nos réunions et de nos aumônes. Du haut des chaires, il a menacé d'excommunication ceux qui nous écouterait, défendu aux pauvres de recevoir notre pain, menacé les ouvriers qui travaillerait pour nous de leur retirer tout travail, mais on ne s'est absolument pas ressenti de cette campagne, encore que nous soyons placés entre Fiesole, la résidence du général des Jésuites, et la *Madonna del Sasso*, que je vois de ma fenêtre. Le peuple ici est soumis au clergé pour les affaires du culte, mais il ne lui permet pas de s'ingérer dans les choses qui regardent son gagne-pain, et il en parle.... avec peu de respect, quoiqu'il y ait de bons prêtres. Nous jouissons donc ici d'une parfaite liberté de conscience, grâce aux dispositions bienveillantes et pacifiques du peuple, mais aussi grâce à la vigilance de l'autorité. Tous les mois, deux gendarmes, au brillant uniforme, la carabine en bandoulière, passent chez nous et nous demandent si nous n'avons aucune plainte à faire. Dernièrement nous avons enterré, dans un petit cimetière de campagne, un enfant protestant mort au Trebbiolo. Une permission en règle avait été accordée par notre conseil communal de Ponta-Sieve, à trois lieues d'ici. Deux jours après le syndic envoyait les gendarmes demander si au moins on ne nous avait point fait de misères¹⁾. Nous avons eu la satisfaction de les rassurer à cet égard.

Mais je m'aperçois que ma causerie s'allonge et je vous prie, Monsieur, etc.

JULES PAROZ.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — **Ecole d'horticulture.** L'école cantonale d'horticulture de Genève recommencera le 1^{er} mai une nouvelle année scolaire. Les parents qui désirent que leurs enfants profitent de cette utile institution devront les faire inscrire d'ici au 30 avril auprès de la direction de l'Ecole de Chatelaine, Genève.

Douze professeurs pour les cours théoriques et cinq chefs pour la pratique sont attachés à cet établissement, de sorte que les élèves y trouvent un enseignement théorique et pratique complet pour tout ce qui regarde l'horticulture.

L'école est un internat; les élèves qui veulent y entrer doivent être âgés de

¹⁾ Le syndic de Ponta-Sieve est, dit-on, un fervent catholique, mais un catholique patriote attaché à l'ordre des cosaques actuel. En Italie les catholiques patriotes sont partisans des institutions libérales, tandis que les autres, considérant le pape comme leur souverain légitime, ne prennent aucune part aux affaires publiques.

quinze ans et demi au moins, justifier d'une bonne instruction primaire et être munis d'un certificat de bonne conduite.

L'enseignement dure trois ans. Au bout de ce temps un diplôme est délivré aux élèves qui ont obtenu une moyenne suffisante aux examens. Le directeur fournit sur demande les conditions d'admission, le programme et tous les renseignements désirables.

VAUD. — **Parti progressiste.** Dans l'assemblée du parti progressiste qui a eu lieu à Lausanne le 11 février, M. Emile Pelet, instituteur, a développé quelques points spéciaux concernant l'instruction publique. Il a fait un pittoresque tableau de la situation du régent campagnard, qui est réellement à plaindre, comparé à ses collègues de Lausanne ou d'autres villes, et montre pourquoi les traitements des instituteurs doivent être payés par l'Etat. M. Pelet insiste avec force sur la nécessité de la gratuité de l'instruction à tous les degrés. Quand on l'aura, dit-il, on verra s'effondrer la prépotence de tous les « fils à papa ».

Conférences. M. Auguste Huguenin, instituteur, a donné dernièrement à Genève et à Lausanne quatre conférences sur La Fontaine et sur la fable en général. Ces conférences ont été très suivies et les journaux politiques ont fait l'éloge du conférencier.

Pensions de retraite. Le projet de loi sur les pensions de retraite a été adopté en deuxième débat par le Grand Conseil le 15 février. C'est un grand succès pour la *Société pédagogique vaudoise*. L'amendement Jaton ayant été adopté, l'instituteur recevra une pension calculée sur la base du $2\frac{1}{7}\%$ du traitement minimum (1400 fr.) multiplié par le nombre des années, soit 900 fr. de pension après trente ans. L'institutrice recevra dans les mêmes conditions $2\frac{2}{3}\%$ par an, soit, sur un traitement minimum de 900 fr., une pension de 720 fr. La veuve a droit à la moitié de la retraite du mari et les orphelins au cinquième jusqu'à dix-huit ans. Sont exceptés de cette faveur ceux qui résignent leurs fonctions avant les trente ans réglementaires et ceux qui sont destitués. Par contre les contributions du corps enseignant ont été élevées à 50 fr. pour les instituteurs et à 30 fr. pour les institutrices. Les amendements Couchebin et Wahlen tendaient encore à améliorer les résultats acquis, ce qui montre que le corps enseignant primaire avait des amis décidés au Grand Conseil. L'attitude correcte et sympathique de M. Ruchet, le chef du département, a contribué pour une bonne part à l'acceptation de la loi, et le corps enseignant lui en sera reconnaissant.

Grandson et le Charles le Téméraire, de *M. Adolphe Ribaux*. Le comité d'organisation a fixé la date des représentations du drame aux 19, 20, 26 et 27 juin 1897. Les plans de la scène et des estrades, élaborés par M. John Landry, architecte à Yverdon, ont été adoptés définitivement. La scène aura 13 mètres de large sur 18 de profondeur et 10 d'ouverture. Les décors seront fournis par M. Sormani, à Milan. Ils auront, cela va sans dire, un cachet absolument historique. Les costumes seront fournis par la maison Kaiser de Bâle. De ce côté encore, rien ne sera négligé, et ils seront aussi une fidèle reproduction des modes de l'époque.

La section littéraire va courageusement de l'avant. Sous l'habile direction de M. le professeur Ray, à Fiez, les acteurs font des progrès très marqués. C'est un travail immense; mais avec de la persévérance et de la volonté, on y arrivera. Chacun apporte beaucoup d'entrain et de goût dans l'étude de ce magnifique drame.

A lire dans la *Montagne (Revue d'art)* de Genève l'article de M. Valentin Grandjean, qui donne une analyse très suggestive du nouveau drame de M. Ribaux.

† **Jean Guignard.** Le peintre J. Guignard, qui vient de mourir à l'âge de 86 ans, avait été directeur de l'Ecole cantonale de dessin pendant une quarantaine d'années. Il avait étudié à Munich et à Rome. A 18 ans, il était sous-maître à Altstätten (Saint-Gall). Après un séjour à Genève, il donna des leçons de dessin à Nyon, Rolle et Morges, où il faisait des portraits qu'on lui payait de 5 à 20 fr.!

En 1843, Arlaud étant âgé, Guignard le remplaça pour les leçons de dessin au Collège et lui succéda définitivement en 1845. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1873.

Guignard fut, avec l'avocat Eytel, le fondateur de la Société vaudoise des Beaux-Arts, qui joua jadis un rôle actif à Lausanne. Il aimait beaucoup les Ormonts, qu'il a contribué à faire connaître par ses tableaux.

VALAIS. — **Bienfaisance.** Le chanoine Blatter, qui vient de mourir, a légué tous ses biens, soit plus de 100,000 fr., à l'Orphelinat des filles de Sion, dont il fut le fondateur.

NEUCHATEL. — † **Augustine Vuillomenet.** Dimanche 14 février ont eu lieu les funérailles de M^{me} Augustine Vuillomenet, institutrice à Savagnier. Malgré un temps affreux, une foule imposante a tenu à rendre les derniers honneurs à cette humble mais dévouée collègue. Après un chant des enfants, M. le pasteur de Montmollin a retracé en termes élevés la vie de M^{me} Vuillomenet comme institutrice, directrice des écoles du dimanche et membre de l'union chrétienne de la paroisse. M. Marchand, au nom du corps enseignant du district, a dit un dernier adieu et un chant a été exécuté par les instituteurs et institutrices présents. Que sa mère affligée reçoive encore ici le témoignage de notre affectueuse sympathie!

E. LEUBA.

Fribourg. — **Bienfaisance.** M. Léger Gerbex, ancien professeur en Russie, qui s'était retiré à Estavayer et qui est décédé à l'hôpital bourgeois de Fribourg, a fait entre autres les legs suivants : A la Bourse des pauvres de la commune d'Estavayer-le-Lac, 500 fr.; à l'Orphelinat de la ville de Fribourg, 2000 fr.; au Musée cantonal, ses décorations, diplômes, médailles, armes et albums de plantes marines.

Il institue l'Hôpital bourgeois de Fribourg seul héritier du restant de ses biens, qu'on estime à 150,000 fr. environ.

Ce montant devra être capitalisé, et lorsque la somme sera suffisante, l'Hôpital héritier devra procéder à la création d'une clinique ophthalmique qui portera le nom d'*Asile des aveugles de la ville de Fribourg*, et qui devra être confié à un médecin spécialiste.

BERNE. — **Noms de famille.** Notre article sur ce sujet nous a valu diverses communications relatives aux changements survenus dans le cours des siècles. Les instituteurs sont bien placés pour étudier les variations des noms de famille dans leurs villages. M. Monnin, de Bourrignon, nous écrit que les *Schaefer* qui habitaient le *Mittenberg* (Mettemberg) sont aujourd'hui des *Chèvre* : de bergers ils sont devenus troupeau.

Société cantonale des instituteurs bernois. Le comité central a décidé en principe de s'intéresser à la veuve et aux onze enfants de l'instituteur Buri, décédé récemment à Aeschiried (Oberland). Comme des dons affluent de différents côtés en faveur de la famille éprouvée, nous avons fait *provisoirement* abstraction d'une collecte parmi les sociétaires, mais nous les rendons attentifs à celle qui a été ouverte par le *Berner Schulblatt*.

Nous sommes néanmoins disposés à recevoir des dons et à les faire parvenir à leur destination. Les caissiers des sections sont invités à nous adresser aux frais de leurs caisses respectives les montants en espèces ou les dons en nature qui leur seront remis.

A cette occasion, nous rappelons à votre souvenir la *Caisse suisse en faveur des veuves et des orphelins d'instituteurs*. Cette institution de bienfaisance sera d'autant plus prospère que les membres de la Société suisse des instituteurs seront plus nombreux. C'est pourquoi nous engageons à nouveau nos sociétaires à entrer dans cette grande association.

Mœckli.

Comité central.

Ecoles normales. — Le Grand Conseil bernois a dans sa dernière session discuté la motion Tanner (député de Bienne) tendant à la réorganisation des écoles normales. M. Tanner voudrait étendre à quatre ans les études des normaliens de la partie allemande, et créer une école normale supérieure à l'université de Berne. A l'école normale de Porrentruy les études durent déjà quatre ans. Les normaliens allemands passeraient ainsi trois ans à Hofwyl et feraient deux semestres à l'université. Il est fort probable que les élèves jurassiens seraient placés sur le même pied que leurs camarades de la partie allemande. Dans ce cas, il conviendrait, à notre avis personnel, de reprendre le plan de Xavier Stockmar. Il consistait à créer à Delémont deux écoles normales, l'une pour les instituteurs et l'autre, dans les conditions actuelles, pour les institutrices. Les cours dureraient trois ans; les professeurs seraient communs aux deux établissements. Il en résulterait de fortes économies pour l'Etat. Les études seraient relevées; elles seraient plus uniformes. On obtiendrait de meilleurs résultats didactiques. Il y aurait entre les deux villes de Porrentruy et de Delémont plus de justice distributive, la première ayant l'école cantonale et la seconde, les écoles normales. L'organisation d'une école normale supérieure à Berne pour la quatrième année d'études aurait certainement des résultats heureux sur les bonnes relations qui doivent exister entre le corps enseignant jurassien et les instituteurs de l'ancien canton.

M. Tanner estime que les traitements des professeurs et des directeurs d'école normale ne sont pas suffisants.

M. le Dr Gobat, qui s'est déclaré prêt à présenter un rapport sur les divers points soulevés par M. Tanner, a constaté qu'il avait cherché à réaliser toutes les améliorations proposées par l'honorable député de Bienne, mais qu'il avait échoué devant les résistances du Conseil exécutif. Il a cherché, dit-il, à pallier à la pénurie d'instituteurs en créant au gymnase de Berthoud une section pédagogique, mais la question financière entravera encore une fois la réalisation de ce progrès.

M. Martig, directeur de Hofwyl, qui a consacré deux articles à cette question, estime qu'il vaut mieux créer des classes parallèles dans l'école normale actuelle que d'éparpiller ses forces. En transportant à Berne la quatrième année d'études, on gagnera de la place à Hofwyl.

— Le Conseil exécutif a approuvé la modification de l'art. 45 du règlement de l'école normale dans ce sens que les élèves de la classe supérieure de l'école normale de Porrentruy seront logés et nourris dans l'établissement.

Ecole cantonale de Porrentruy. Il s'est fait ces derniers temps beaucoup de bruit à propos de cet établissement. Une réunion de pères de famille à Porrentruy a décidé de protester auprès de la Direction de l'instruction publique contre l'admission de deux jeunes filles aux cours du gymnase et contre certains propos peu charitables qu'aurait prononcés un des professeurs de l'établissement. Un journal conservateur de Berne écrit à ce propos fort judicieusement : «Quand les principes moraux sont fortement ancrés au cœur des jeunes gens, non seulement les classes mixtes ne présentent aucun danger, mais elles sont favorables à une bonne éducation et au progrès des études. La rudesse des manières des garçons s'adoucit grâce à la seule présence des jeunes filles; d'autre part, le penchant à la minauderie et aux commérages, dont les garçons se moquent

volontiers, disparaît aussi peu à peu. A Berne, toutes nos écoles primaires sont mixtes jusqu'au degré supérieur, et au gymnase on admet aussi les jeunes filles. On pourrait peut-être se demander, en ce qui les concerne, si ces études pénibles ne se font pas un peu au détriment de leur constitution relativement plus faible, mais un fait certain c'est que le niveau des études au gymnase n'en souffre nullement. Il n'y a pas de faveur pour personne, ceux ou celles qui ne peuvent ou ne veulent pas suivre le programme devant tout honnêtement rester en arrière ; on ne les attend pas.»

Gratuité du matériel scolaire. Dans sa dernière séance, le Grand Conseil s'est prononcé sur l'interprétation à donner à deux articles de la loi scolaire du 6 mai 1894, concernant la participation de l'Etat aux frais de la gratuité du matériel scolaire. Il s'agissait de la motion Burckhardt, de Köniz, lequel proposait que par «matériel scolaire» on entendit tout ce dont l'écolier a besoin pour suivre les leçons et faire ses devoirs scolaires (manuels et petites fournitures).

Le gouvernement a combattu cette interprétation, surtout pour des raisons budgétaires. L'art 17 de la loi a la teneur suivante :

«Les communes délivrent gratuitement aux enfants de parents pauvres le matériel scolaire dont ils ont besoin.

L'Etat fournit ce matériel aux communes pour la moitié du prix de revient.»

L'article 29 de la loi a trait au matériel délivré gratuitement par la commune à tous les écoliers, riches et pauvres, indistinctement : «Lorsqu'une commune introduit la gratuité des fournitures scolaires, l'Etat contribue aux dépenses.»

Ce qui est certain, c'est qu'on n'a jamais bien su ce qu'il fallait entendre par *Lehrmittel*, car c'est le texte allemand des lois qui fait règle dans notre canton. Le mot français *matériel* ne s'applique certainement qu'aux fournitures scolaires (cahiers, plumes, encre, crayons, gommes, boîtes, etc.), tandis que *Lehrmittel* ne se dit que des manuels classiques. Le Conseil exécutif s'en est tiré en proposant au Grand Conseil une sorte de compromis qui donnerait *provisoirement* aux articles 17 et 29 la signification suivante :

«1º L'Etat livre à moitié prix aux communes les manuels scolaires cédés gratuitement aux élèves indigents; pour les fournitures scolaires il bonifie 20 centimes par élève.

2º L'Etat alloue aux communes qui délivrent gratuitement à tous les élèves les manuels et les fournitures scolaires, une subvention de 40 centimes par élève pour les manuels et de 20 centimes pour les autres fournitures.»

Une proposition additionnelle de M. Scherz a également été adoptée : «Il est entendu que les subventions de l'Etat aux communes qui délivrent gratuitement le matériel scolaire aux enfants seront augmentées dès que les ressources de la Caisse cantonale le permettront.»

M. Burckhardt avait fait les propositions suivantes :

a) L'Etat livre à moitié prix les manuels et les cartes délivrés gratuitement aux enfants pauvres.

b) Il remboursera aux communes, pour les frais des petites fournitures délivrées aux enfants pauvres (cahiers, plumes, crayons, gommes, etc.) 60 centimes (au minimum) par élève et par an, et cela pour aussi longtemps que la librairie de l'Etat ne sera pas en mesure de livrer ce petit matériel à moitié prix aux communes.

SCHWYZ. — **Cours complémentaires.** Le département de l'instruction publique invite tous les conseils scolaires et les instituteurs du canton à lui donner un avis au sujet de la suppression de l'école complémentaire de recrues, éventuellement à lui présenter des propositions sur la réorganisation de cette école, ou sur l'institution de cours préparatoires.

SUISSE. — **Subventions fédérales en faveur des écoles primaires.** C'est M. le professeur A. Gavard, de Genève, qui représentera la Société pédagogique romande auprès du Comité central du *Schweiz. Lehrerverein*. Espérons que la réunion du 7 mars dont nous avons déjà parlé fera faire un pas énergique à la question, bien que la communication de M. le chef du département fédéral des finances à la commission de la loi sur l'assurance obligatoire nous fasse craindre que nos légitimes revendications ne soient renvoyées aux calendes grecques. M. Hauser a annoncé, en effet, que la caisse fédérale pourrait se charger des cinq millions de dépenses annuelles résultant de l'assurance, sans aggravation des tarifs douaniers, sans monopole et sans nouvel impôt.

M. G. Stucki, professeur à l'école secondaire des filles de Berne, a publié chez Schmid & Francke, à Berne, une brochure, *Education de la jeunesse suisse* (en allemand), dans laquelle il soutient énergiquement les droits de l'école populaire. Nous recommandons la brochure de M. Stucki à nos collègues qui lisent l'allemand. Dans la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, à Lucerne, le 24 février, 13 voix se sont prononcées pour les subventions, 7 contre avec 4 abstentions.

Enfants faibles d'esprit. Le bureau fédéral de statistique a terminé l'impression des bulletins individuels qui seront employés pour le recensement des enfants faibles d'esprit. Ces bulletins devront être remplis dans le courant de mars. Les maîtres et les maîtresses qui auront lu les articles publiés dans l'*Educateur* sur le même sujet pourront répondre facilement aux questions du bulletin. Dans la question 10, nous pensons que le mot *degré* s'applique aux trois *cours* de l'enseignement, comme on dit dans les pays de langue française : cours ou degré inférieur (I); cours ou degré moyen (II), cours ou degré supérieur (III).

Dans la question 9, il sera bon d'indiquer le nom de l'instituteur ou institutrice qui dirige la classe.

Dans la question 11, on demande si l'enfant est atteint de faiblesse d'esprit à un *léger degré* ou à un *degré plus prononcé*.

Nous pensons qu'un élève de deux ans en retard sur le plan d'études ne doit pas figurer dans les enfants faibles d'esprit. S'il est de trois ans en retard, il y a lieu de le considérer comme faible d'esprit à un *léger degré*. S'il est de quatre ans en retard, il pourra être classé dans le *degré plus prononcé*. Ceci ne pourra naturellement s'appliquer aux élèves des trois premières années scolaires. Il faudra ici tenir compte des observations consignées au livre d'individualités.

Le *degré plus prononcé* sera toujours indiqué quand il y aura des infirmités *physiques* ou *intellectuelles* d'une certaine gravité (vue, ouïe, dureté d'oreille, défauts de langage, impossibilité de lire, écrire, dessiner, etc.).

En général tous les cas de *degré léger* devront être attribués à la *classe spéciale*, tandis que les cas graves doivent être renvoyés à un *établissement spécial*. Si des motifs faisaient intervenir un changement, il serait bon de les indiquer.

La statistique ne s'applique qu'aux enfants en âge de scolarité qu'ils fréquentent *oui* ou *non* l'école. Les enfants *imbéciles*, *idiots*, *crétins*, *sourds-muets*, *aveugles*, *épileptiques*, etc., figurent dans la question 16. On suppose qu'ils n'ont pas été admis à l'école.

FRANCE. — Mardi 12 janvier comparaissait devant le tribunal correctionnel de Genève, siégeant avec le concours du jury, l'abbé Alexandre Jamon, âgé de trente-trois ans, originaire de la Haute-Savoie, qui enseigne les mathématiques au lycée Sainte-Geneviève, à Paris. Le jeune professeur était accusé d'avoir, au mois d'août dernier, dans les salles de l'Exposition nationale, exploré les poches de plusieurs personnes.

L'abbé Jamon, qui fut remis en liberté sous caution d'une somme de 1500 fr., s'est rendu de Paris à Genève pour y répondre des délits qui lui étaient repro-

chés. Bien lui en a pris, car les débats ont établi qu'il avait été victime d'une déplorable erreur de la police et, après une émouvante plaidoirie de M^e P. Moriaud, un des maîtres du barreau genevois, les jurés ont rapporté des réponses négatives aux deux questions qui leur étaient posées.

M. l'abbé Jamon a été aussitôt mis en liberté.

Amitié franco-russe. M. Justin Bouyer, instituteur à Saint-Eloy (Creuse), nous adresse un long article dithyrambique sur les excellentes relations qui ont régné entre les deux peuples dès l'époque de Pierre-le-Grand jusqu'au « récent voyage en France du beau tsar, qui malheureusement souffre en ce moment, et de sa charmante femme qui craignait les Français, comme étant Allemande.» Mais, ajoute M. Bouyer, elle a été déçue. Pourvu qu'il n'y ait pas plus tard des déceptions ailleurs qu'à la cour de Russie!

ALLEMAGNE. — L'autorité communale d'une localité des bords du Main a, dit le *Generalanzeiger* de Francfort, adressé cet automne à ses administrés la proclamation suivante :

« Aux pères de famille, pour qu'ils agissent en conséquence ! — L'enseignement de l'école commencera le 15 octobre. A cette occasion, l'autorité communale invite les parents à envoyer leurs enfants à l'école dès le premier jour et à leur faire suivre régulièrement toutes les classes, sans distinction. Il n'y a que le premier pas qui coûte. Cela va ensuite tout seul. Il y a déjà bien assez d'imbéciles parmi vous et ailleurs pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en augmenter encore le nombre. Prenez-y donc bien garde, une fois pour toutes, et n'oubliez pas que s'ils ne suivent pas régulièrement l'école, vos enfants ne deviendront jamais que des ânes. — Qu'on se le dise ! — Pour l'autorité communale, X. »

Voilà au moins qui s'appelle parler clair.

ESPAGNE. — M. A. Sluys, qui a visité un certain nombre d'écoles à Madrid et a pu recueillir à des sources officielles des renseignements inédits sur l'organisation et l'état de l'instruction du peuple en Espagne, adresse à ce sujet un article fort intéressant à l'*Indépendance belge*.

Ce pays, dit-il, présente un contraste frappant et suggestif entre les aspirations, en matière d'éducation, des esprits supérieurs qui ont traité les questions pédagogiques avec une hauteur de vue remarquable, et l'état réel des écoles publiques qui sont, pour la plupart, enlisées dans une routine administrative incroyable et où on enseigne encore suivant des méthodes qui feraient sourire le plus modeste des instituteurs de village de l'Allemagne, de la France ou de la Belgique.

L'Espagne compte cependant des hommes qui ont illustré la pédagogie, mais l'administration routinière, bureaucratique du ministère de l'instruction publique, est peu favorable aux réformes, même les plus urgentes. Aussi le contraste est-il violent quand, après avoir visité l'école de M. Giner et le Musée pédagogique, on passe dans les écoles gardiennes et les écoles primaires de Madrid. Celles-ci retardent de plus d'un demi-siècle sur celles des moindres des villages belges. On ne doit pas s'étonner, après avoir étudié les faits sur place, de constater l'état d'ignorance dans lequel végète encore le peuple espagnol quarante années après la promulgation d'une loi, celle du 9 septembre 1837, rendant l'instruction primaire obligatoire et gratuite et que confirma, en 1870, le nouveau code pénal, frappant d'amende les parents négligeant d'instruire ou de faire instruire leurs enfants.

Cette loi et ce code sont restés à l'état de lettre morte. En 1887, on comptait sur 10,000 habitants : 1,889 hommes et 960 femmes, soit le 28,49 %, sachant lire et écrire; 126 hommes et 217 femmes, soit le 3,43 %, sachant lire seulement; 2,885 hommes et 3,916 femmes, soit le 68,1 %, complètement illétrés.

Ce résultat négatif ne doit pas étonner. Il y avait en 1887, en Espagne : 22,996 écoles primaires élémentaires et supérieures; il en manquait, d'après la loi, 4,130. Les locaux sont, en général, des maisons quelconques ou des appartements à l'étage. L'auteur en a visité un bon nombre à Madrid : on s'y est contenté, à part quelques exceptions, d'abattre les murs séparant les chambres, et c'est dans ces boyaux inconfortables et peu hygiéniques qu'on loge 60 à 100 enfants, de sept à quatorze ou quinze ans, des illettrés et d'autres sachant quelque chose, sous les ordres d'un instituteur et d'un sous-instituteur, appliquant le mode mutuel de Bell-Lancaster, condamné dans tous les pays civilisés depuis plus d'un demi-siècle. En Espagne, dans les écoles officielles, les instituteurs ne se doutent pas du mouvement pédagogique accompli ailleurs; ils sont arrêtés aux vieilles formules de l'enseignement primaire et presque partout une pitoyable routine règne souverainement dans les écoles. Tout l'enseignement y est encore basé sur la mémoire des mots; apprendre par cœur des manuels puérils est toujours l'idéal des maîtres d'école.

D'après les dernières statistiques, il n'y a que 41 % des enfants en âge d'école qui reçoivent des rudiments d'instruction; plus de la moitié de la population infantile court les rues, vagabonde ou mendie.

Les instituteurs espagnols sont misérablement rétribués. Voici les traitements (1885 : ils n'ont guère changé depuis) :

		787 avaient un traitement n'excédant pas		125 fr. par an
1784	"	" de	125 à 250	" "
5031	"	" "	250 à 500	" "
3067	"	" "	500 à 625	" "
2745	"	" "	625 à 825	" "
463	"	" "	1100 à 1375	" "
241	"	" "	1375 à 1650	" "
205	"	" "	1650 à 2000	" "
105	"	" "	2000 au moins	"

Les 7334 institutrices sont tout aussi mal loties. Tous ont le logement gratuit ou une indemnité. Les maîtres auxiliaires n'ont que la moitié du traitement de l'instituteur.

Les instituteurs qui reçoivent ces traitements de famine vendent les fournitures classiques : autre source d'abus. Enfin, ils ont droit à une subvention égale au quart de leur traitement pour les dépenses matérielles de l'école. Cette somme n'est pas en rapport avec les nécessités réelles, le nombre d'élèves, etc. La moitié de la subvention doit être consacrée à la propreté et à l'entretien du bâtiment, l'autre moitié à l'achat des livres, de l'encre, des plumes, etc.

Bien que toutes ces dépenses doivent être justifiées sur factures, elles sont une source de scandaleux tripotages. Elles sont légions, les écoles espagnoles mal entretenues, malpropres, tombant en ruines, ayant un mobilier insuffisant et boiteux, manquant de matériel d'enseignement, de livres, etc.

Encore si les instituteurs étaient payés régulièrement! En 1893, plus de huit millions de francs étaient dus à titre d'arriéré à des milliers d'instituteurs et d'institutrices. Parmi ceux-ci, beaucoup n'avaient plus reçu un centime depuis dix-huit mois ou deux ans. Il arrive souvent que des maîtres d'école se voient obligés, pour ne pas mourir de faim, de fermer leurs écoles et de chercher une autre profession. Les administrations, insouciantes, laissent vides les écoles du village ou de la ville pendant un temps indéterminé.

Avis important. — *Les manuscrits destinés à l'Éducateur ne doivent être écrits que sur un seul côté de la feuille. Comme format, choisir celui des cahiers d'école.*

BIBLIOGRAPHIE

Traité de pédagogie scolaire, par Carré et Liquier. Paris, Armand Colin & Cie, éditeurs. Prix 4 fr.

MM. Carré, inspecteur général honoraire de l'instruction publique, et Roger Liquier, directeur de l'école normale d'Avignon, ont publié sous le titre de *Traité de pédagogie scolaire* un livre pratique qui condense en 500 pages tout ce que doit savoir dans le domaine de la pédagogie un bon instituteur français. Si toutes les notions théoriques de psychologie appliquée à l'éducation, si tout ce qui concerne l'école en général et l'enseignement des diverses matières du programme intéressent tous les instituteurs, l'organisation pédagogique des classes tient naturellement compte de la législation française.

Comme on l'a vu dans la page reproduite en tête de notre dernier numéro, MM. Carré et Liquier ont écrit surtout en vue du *savoir professionnel* de l'instituteur et à ce titre nous recommandons chaleureusement leur bel et bon ouvrage, car chacun, comme nous, y trouvera des expériences concluantes, des faits nouveaux, une pédagogie rationnelle.

H. G.

La Jeune Ménagère, journal destiné aux jeunes filles de la Suisse romande.

Le Jeune Patriote, journal destiné aux jeunes garçons de la Suisse romande.

Administration et rédaction Lausanne : rue Martheray 5 b. Prix 1 fr. 20 par an pour chaque année.

Il s'édite, sous la direction de M. Gaillard-Pousaz, à Lausanne, deux charmantes publications dont l'arrivée est attendue chaque mois, très impatiemment, par de nombreux lecteurs. L'une est destinée aux jeunes filles de la Suisse romande — mais je puis vous assurer que de nombreuses dames en font leurs délices — l'autre aux jeunes garçons. J'ai nommé la *Jeune Ménagère* et le *Jeune Patriote*. Ces deux journaux, tout jolis et frais dans leur charmante parure rose, font lentement mais sûrement leur petit bonhomme de chemin, et c'est justice. Poésies, histoire, géographie, arithmétique, exercices de rédaction, voilà entre autres ce que tous les deux contiennent; mais la *Jeune Ménagère* s'occupe en outre — et ce n'est pas son moindre mérite — d'économie domestique et de travaux manuels; le *Jeune Patriote*, d'instruction civique. Le prix de l'abonnement n'est que de 1 fr. 20 par an. Nous recommandons au corps enseignant de répandre par ses bienveillants conseils ces deux revues parmi la jeunesse scolaire de notre pays.

D. SIMON.

Hans-Rodolphe Rüegg, par Ed. Balsiger, directeur de l'école des filles de Berne. Zurich, librairie artistique Orell Füssli. Prix: 2 fr. 50.

On sait quelle a été l'influence du directeur d'école normale Rüegg sur la politique, les affaires scolaires et religieuses du canton de Berne. L'*Educateur* a eu souvent l'occasion de parler des qualités éminentes de cet homme d'école prudent, avisé, conciliant et qui aujourd'hui, dans notre canton, pourrait encore rendre les plus grands services. M. Balsiger a retracé avec amour la vie de ce pédagogue et de ce patriote. Le livre de M. Balsiger est divisé en cinq chapitres. Nous voyons d'abord Rüegg fréquenter l'école primaire de Ramsberg (cantón de Zurich) et éveiller par son intelligence l'attention des membres de la commission d'école qui engagent le père à envoyer son fils à l'école normale de Küssnacht, dirigée par Thomas Scherr. Après quelques années passées dans l'enseignement primaire, nous trouvons Rüegg en qualité de professeur à l'école normale de Küssnacht. En 1856, il est directeur d'école normale à St-Gall, où il fut en butte à toutes les attaques injustifiées d'adversaires politiques peu scrupuleux. C'est en 1860 que Rüegg prit la direction de l'école normale de Münchenbuchsee. Au bout de vingt ans d'activité bénie, il fut appelé à donner un cours de pédagogie à l'université de Berne.

Le livre de M. Balsiger est dès 1860 un chapitre de l'histoire scolaire de la Suisse, car Rüegg, à partir de ce moment, prend position dans toutes les questions soulevées dans le corps enseignant. Il ne néglige aucune question politique pouvant avoir quelque influence sur l'enseignement public. Nous recommandons la lecture de cet ouvrage concis, clair, à nos collègues qui comprennent l'allemand. Ajoutons que les éditeurs ont mis tous leurs soins à l'exécution typographique et à la reliure de ce bel ouvrage dont le prix est très modéré.

H. G.

Les quatre saisons représentées pour la leçon de conversation française d'après quatre tableaux appelés « Strassburger Bilder » par le Dr Lefèvre. Cöthen (Anhalt), Carl Schulze, éditeur.

Ces conversations sont destinées à l'enseignement du français dans les écoles *réales* allemandes (*Quinta* et *Quarta*). Elles se rattachent à quatre grands tableaux intuitifs représentant les quatre saisons. L'élève reçoit le manuel qui donne le texte de la leçon. Il peut étudier les mots inconnus dans un lexique qui termine le volume, car les leçons sont rédigées entièrement en français, mais en quel français! En voici un échantillon : « Près de ce noyer en fleur, trois gens, savoir le paysan, sa femme et une servante plantent des pommes de terre. Le paysan fait avec la pioche des trous à la terre, la servante y met les pommes des terre, et la paysanne les comble avec la bêche. Cette colline est plantée de vignes. Elles sont attachées à des perches sur lesquelles elles croissent. Ces deux femmes les curent en pied. » (Page 17.) Nous conseillons au Dr Lefèvre de faire revoir son manuel par un instituteur romand.

H. G.

La Semaine littéraire. Nous voudrions signaler à ceux de nos lecteurs qui ne la connaîtraient pas encore cette excellente publication, qui occupe maintenant une place importante dans la vie intellectuelle de notre pays. Elle compte parmi ses collaborateurs réguliers nos écrivains les plus appréciés et les plus aimés, et le contenu de ses livraisons hebdomadaires, élégamment brochées, est toujours intéressant et varié. Depuis le commencement de l'année, et sans augmentation du prix très modeste de l'abonnement, la *Semaine littéraire* a inauguré l'illustration d'une façon très réussie et qui lui vaudra sans doute un regain de faveur auprès du public.

Ajoutons en terminant que toute personne souscrivant un abonnement avant le 1^{er} mars, participera au tirage au sort de deux superbes primes, savoir le *Grand Dictionnaire de langue française de Littré* (cinq gros volumes reliés) et *Terres lointaines*, par Paul Seippel, primes offertes gratuitement par la *Semaine littéraire* à ses abonnés.

Feuilles d'hygiène et de médecine populaire, journal paraissant à Neuchâtel tous les mois. Attinger frères, éditeurs, Neuchâtel. Rédaction : G. Sandoz, docteur en médecine. — 1 an, 2 fr. 50.

Cette très intéressante publication, arrivée à sa 23^e année d'existence, et pénétrée de l'importance de son but, se présente aux lecteurs sous une forme nouvelle.

L'art de se préserver des maladies touchant autant à la médecine qu'à l'hygiène, il y est traité de médecine populaire, c'est-à-dire de médecine mise à la portée de tous, compréhensible pour tous et débarrassée de ce que la science pure a de trop rébarbatif pour le commun des mortels.

Les nombreux articles des *Feuilles d'hygiène* offrent à toutes les catégories de lecteurs un indiscutable intérêt. A côté des articles concernant la médecine populaire il y a de nombreuses notes, indications et recettes, toujours très pratiques et faciles à expérimenter.

Nous recommandons cette revue, qui s'intéresse aux conditions hygiéniques des locaux scolaires et à toutes les améliorations du mobilier et du matériel de nos écoles.

PARTIE PRATIQUE

I. LANGUE FRANÇAISE

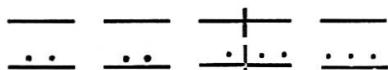
Lire et écrire le mot normal *vis*

But. Nous voulons lire et écrire des mots au moyen de lettres, comme on les écrit et les lit dans les cahiers et dans les livres.

On peut faire remarquer à l'élève que la notation • • • est insuffisante.

Qu'est-ce que tu vois ici, Alfred ? — *Je vois une vis.*

Nous écrivons donc



Où est le mot *je* ? — Ici. — Où est le mot *vois* ? — Là. — Ces deux mots se ressemblent-ils ? — Oui, monsieur. — Se prononcent-ils de la même manière ? — Non, monsieur. — Pourquoi Jean s'est-il trompé en voulant montrer *je* ?

Il n'y a qu'à écrire au tableau noir quelques signes semblables représentant des sons différents et les élèves remarqueront immédiatement la différence de leurs réponses, quand on essayera de les faire lire.

Conclusion. Un mot doit être écrit de sorte que tout le monde le lise de la même manière.

A. Lecture

But. Nous voulons apprendre à lire le mot *vis*.

1^o Nous rattachons le mot *vis* à un entretien sur les métiers. Il ne faut pas seulement des maçons, comme nous l'avons vu dans notre dernière leçon, pour bâtir une maison. Il faut aussi des charpentiers et des menuisiers qui travaillent le bois. Ils emploient des poutres, des planches, des clous, des vis. Tenez, voici une planche, voilà un clou et je vous montre une vis. Il n'est pas difficile de dessiner un clou ou une vis. Regardez, Voilà que j'ai dessiné un clou, avec sa tête et sa pointe. Je dessine aussi une vis. Voilà qui est fait. Maintenant j'écris le mot *vis*. C'est encore plus facile que de dessiner la vis.

2^o Nous voulons donc lire le mot *vis*. Dites ce mot distinctement. A toi, Marguerite. Toi aussi, Julien. Dites-le lentement, plus lentement, plus fort. Dites chaque partie lentement. Comptez les parties. Combien y en a-t-il ? — Trois. — C'est juste. Remarquez bien le premier bruit, le son, le bruit final.

Résultat. — Ce mot a un bruit, un son et un bruit comme *mur*. Le premier bruit est *vv'*; le son est *i*; le bruit terminal est *ss'*.

Nous allons d'abord l'écrire comme nous l'avons appris précédemment • • • et au-dessous nous mettrons les lettres. v i s

3^o Au tableau noir, à côté du dessin de la *vis*, j'ai écrit le mot *vis*. Quel est ce mot, Bertrand ?

Voici aussi sur de petites tablettes le mot *vis*. Regardez le mot du tableau. Regardez le mot des tablettes. N'est-ce pas le même ? — Non, monsieur, l'un est blanc et l'autre noir. — Ah ! c'est vrai, l'un est écrit avec de la craie et l'autre avec de l'encre, mais c'est bien le même mot. Nous l'avions écrit avec trois points, parce qu'il a trois parties. Voyez, je sépare les tablettes de carton. Il y en a trois.

Combien de bruits dans ce mot ? Quel est le premier bruit ? — *vv'*. — Quel est le deuxième ? — *ss'*. — Quel est le son ? — *i*. — Montre le premier bruit, Auguste. Montre le son, toi ? Dis le dernier bruit, Marie.

Dites le premier bruit lentement . . . continuez par le son . . . continuez par le dernier bruit. Montrez *vv'*. Montrez *i*. Montrez *ss'*. Regardez, je tourne vivement la baguette : elle fait *vvvv'*. Marie, en riant, fait *i, i, i*. La vipère, en sifflant, fait *sss'*.

Les exercices peuvent varier à l'infini jusqu'à ce que les enfants connaissent les lettres étudiées.

On fait aussi distribuer les tablettes avec les lettres *v, i, s*. On demande : Qui a le *v'*? Qui a le *s'*? Qui a *i*? On mèle les tablettes. Cherchez des *i*, des *v'*, des *s'*. Exceptionnellement on peut renverser les lettres des tablettes. On les fait remettre dans leur position normale et dans leur ordre.

On lit ensuite le mot. Les tablettes sont séparées. On lit les éléments : *v', i, s'*. D'abord lentement, plus vite, d'une seule émission de voix : *vv'-i-ss', v-i-s; v'-i; vi; i-s', is, vis*.

J'enlève *s'*; que me reste-t-il ? Est-ce encore *vis*? — Non, c'est *vi*. J'enlève encore *i*; il reste *v'*.

4^e Au tableau noir :

<i>v</i>	<i>i</i>	<i>s</i>
<i>i,</i>	<i>is,</i>	<i>vi,</i>
<i>s,</i>	<i>i,</i>	<i>si,</i>
<i>vis.</i>		

Lisez dans l'ordre. En sautant dans le tableau. Montrez *v', i, s', vi, si, vis*.

5^e Dans le livre. Lisez ce mot (mot normal et gravure). Lisez ce mot (au bas, sans gravure). Qui peut me montrer *vis, vi, si*?

Résultat. Les élèves connaissent les trois éléments phonétiques *v, i, s* et peuvent lire les mots *vis, si*.

(A suivre).

H. GOBAT.

A propos de composition

La composition est le but essentiel de l'enseignement de la langue à l'école primaire, et c'est avec raison que de nos jours on y consacre toujours plus d'attention et qu'on accorde aux exercices de rédaction une plus large place dans l'ordre journalier. La composition est un moyen de contrôler la valeur de l'enseignement en général : un élève qui fait habituellement de bonnes compositions a les facultés intellectuelles développées d'une façon harmonique, et plus un enfant a de connaissances générales, plus il a de facilité et de ressources pour faire une rédaction sur un sujet donné.

Meubler le cerveau de l'élève d'idées, lui apprendre à les exprimer convenablement, tel est le double problème à résoudre, problème dont la solution est loin d'être facile. On peut quelquefois atteindre le premier but sans parvenir au deuxième ; car amener l'élève à exprimer ses pensées sur un sujet quelconque dans une tournure de phrase française et en termes propres est un long travail qui demande de la part du maître beaucoup d'amour pour cet enseignement, beaucoup de jugement, de méthode et de persévérance.

Nous avons lu avec plaisir, dans le n° 2 de l'*Educateur*, l'article que M. Monnin consacre à la composition aux degrés moyen et supérieur de l'école primaire. En 1893 et en 1894, il a déjà publié d'excellents canevas, précédés de quelques directions fort justes, qui auront certainement été utiles à maint collègue soucieux d'améliorer son enseignement en rédaction. L'article que nous venons de rappeler nous suggère toutefois quelques réflexions. M. Monnin, après avoir obligamment signalé plusieurs bons ouvrages de rédaction, expose sa manière de préparer un sujet. Celle-ci consiste à rechercher, avec le concours des élèves, les idées à développer et à les disposer dans un ordre naturel, à faire répéter la composition orale par parties, puis à lire la composition-modèle faite par l'instituteur ou choisie dans un manuel, et enfin, pour l'élève, à

mettre la rédaction par écrit. Or, il nous semble que cette méthode ne peut être suivie constamment dans les deux degrés supérieurs, car elle amènerait trop d'uniformité dans les travaux individuels et ne stimulerait pas suffisamment l'activité personnelle de chaque élève. Par contre, elle nous paraît excellente pour le degré moyen, car à cet âge il est nécessaire de diriger les investigations de l'élève et de l'aider à penser.

Au degré supérieur, le but qu'il faut viser, le meilleur résultat qu'on puisse espérer d'obtenir, c'est que l'élève arrive à produire un travail original — le sien — sans secours étranger. Il faut l'amener à dire ce qu'il pense sur un sujet donné, à exprimer ses impressions propres, à utiliser ses connaissances. Arrivera-t-on à ce résultat en employant constamment la méthode ci-dessus ?

Avec une préparation restreinte, quelques directions, de simples conseils, les élèves n'exprimeront pas tous les mêmes idées, ou si la même idée revient, elle sera présentée sous une autre forme; les travaux livrés n'auront alors pas l'air de sortir tous du même moule. La forme identique, voilà, nous semble-t-il, le grand écueil à éviter dans l'enseignement de la composition au degré supérieur.

Il ne faut pas oublier qu'à l'âge de 13 ou 14 ans, un élève doit être à même de faire, sans une trop grande participation du maître, une petite composition d'une page sur un sujet ne dépassant pas la portée de son intelligence. Nous croyons donc qu'à ce degré la préparation orale doit être réduite à sa plus simple expression, et que la méthode doit varier pour laisser une plus grande liberté à l'imagination de l'élève.

Voici comment nous procédons au degré supérieur. Ce n'est que de temps en temps, pour les sujets difficiles, que nous y faisons usage de la méthode indiquée plus haut pour le degré moyen. Tantôt nous faisons trouver quelques idées essentielles sans nous occuper de l'ordre dans lequel elles doivent se suivre : dans ce cas nous écrivons un petit plan au tableau noir; tantôt nous donnons un plan plus détaillé, mais sans aucune autre direction ; une autre fois nous lisons la composition-modèle à toute la classe, puis chaque élève fait sa composition librement ; enfin de temps à autre nous nous bornons à donner le titre pour éprouver la force des élèves. Le temps qui leur a été assigné pour l'exécution de leur travail étant écoulé, si nous remarquons que les élèves de force moyenne n'ont écrit que quelques phrases, nous leur venons en aide par une correction faite en commun. Nous faisons ainsi lire phrase par phrase deux ou trois des meilleurs travaux, dont nous corrigérons, avec le concours de toute la classe, les tournures vicieuses, les trivialités, les expressions improches ; pendant ce temps, les élèves faibles recueillent de nouvelles idées et amplifient leur rédaction. Après cette première correction faite à grands traits, chacun fait une copie soignée de son travail, que nous corrigérons ensuite minutieusement après la classe.

Nous donnons ces indications pour ce qu'elles valent ; jusqu'ici nous nous sommes bien trouvé de cette manière de procéder ; nous serons toutefois toujours bien reconnaissant à un collègue qui nous fera part de ses expériences en la matière et qui nous montrera une voie plus rationnelle, plus facile à suivre, plus féconde en bons résultats.

A. POUPOU.

Cours élémentaire de littérature française

Introduction

Michélet a dit que la littérature devrait être « le beau luxe de la vie ». C'est là, en effet, une source de joies si grandes, si délicates et si fécondes qu'on ne saurait rien imaginer de comparable pour embellir une vie heureuse ou consoler une existence triste.

Ce luxe, que nous recommandons ardemment à nos lecteurs, n'est pas, comme les diamants et les chevaux, à la portée seulement des riches ; les pauvres aussi ont le droit d'y prétendre, tout spécialement dans nos chers pays de liberté, où, depuis bien longtemps, la culture des belles-lettres n'est pas le privilège d'une aristocratie égoïste.

La littérature française a fait les délices de Christine de Suède, de Frédéric le Grand, de Catherine de Russie ; c'est dans ce domaine magnifique, où les rois eux-mêmes ne s'ennuient pas, que nous nous proposons de faire voyager, à petites journées, les abonnés de l'*Educateur*.

PLAN DU COURS

Première partie. — Moyen âge

1^o Origines de la langue. Le roman : langue d'oïl et langue d'oc ; — 2^o Poésie épique : les trois cycles ; — 3^o Poésie lyrique, satirique et didactique ; — 4^o Historiens, conteurs, prédictateurs ; — 5^o Le théâtre ; — 6^o Poésie lyrique des XIV^e et XV^e siècles.

II^{me} partie. — Renaissance

1^o Renaissance et Réforme ; — La Pléiade ; — 2^o Conteurs : Rabelais, Marguerite de Navarre, Bonaventure des Périers ; — 3^o Théologiens, pamphlétaires, érudits, historiens ; — 4^o Montaigne ; — 5^o Poètes.

III^e partie. — XVII^e siècle

1^o Malherbe ; Régnier ; — 2^o Hôtel de Rambouillet, Académie française ; — 3^o Corneille ; — 4^o Philosophes et moralistes ; — 5^o Correspondances et romans ; — 6^o Prédicateurs ; — 7^o Molière ; — 8^o Racine ; — 9^o La Fontaine ; — 10^o Boileau ; — Querelle des anciens et des modernes.

IV^e partie. XVIII^e siècle

1^o Une société nouvelle ; — Les salons ; — 2^o Le théâtre ; — 3^o Montesquieu, Buffon ; — 4^o Voltaire ; — 5^o Diderot, l'Encyclopédie ; — 6^o Rousseau ; — 7^o Romanciers ; — 8^o Poètes ; — 9^o Eloquence politique.

V^e partie. — XIX^e siècle

1^o Chateaubriand, Mme de Staël ; — 2^o Le romantisme ; — 3^o Lamartine ; — 4^o Victor Hugo ; — 5^o Alfred de Musset ; — 6^o Historiens ; — 7^o Critiques et philosophes ; — 8^o Romanciers ; — 9^o Poètes ; — 10^o Auteurs dramatiques.

HENRIETTE DUPORTAL.

II. ARITHMÉTIQUE

Le calcul élémentaire dans le plan d'études des écoles primaires bernoises

MÉTHODE GRUBE

(Suite)

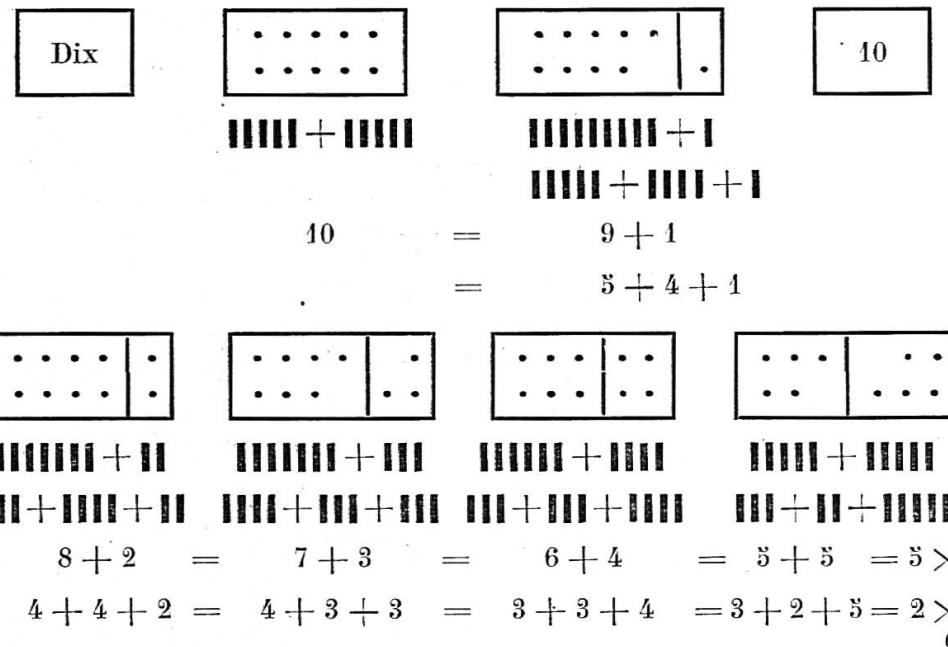
D'ailleurs, pour réduire à néant cette grosse peur dont nous parlions dans un des derniers numéros de l'*Educateur*, pour chasser cette terreur chimérique de l'ennui, soi-disant inévitable, qui enlisera maître ou maîtresse de la première année scolaire, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les excellents cahiers Selve, que chaque membre du corps enseignant devrait se procurer au plus tôt pour se familiariser d'ores et déjà avec la nouvelle méthode.

Ces cahiers, nous l'avons dit déjà, sont en vente à la *Librairie de l'Etat*, à *Berne*, au prix modique de 20 cent. par année scolaire.

Eh bien, j'ouvre au hasard et je tombe sur le nombre 10. J'y vois d'abord la méthode intuitive représentée dans le tableau suivant (Livre du maître, p. 43):

Le nombre Dix.

(Comptez les points. Comptez les barres. Ecrivez les chiffres.)



C'est déjà quelque chose, n'est-ce pas? et l'institutrice la plus pressée, le maître le plus avide de brûler les étapes, sont forcés de reconnaître que ce simple tableau demandera déjà beaucoup de soins, de peines et de temps. Et ce n'est pas tout.

(*A suivre.*)

HENRI PRÈTRE.

Problème pour les sociétaires

Problème n° 3. — Le tracé d'une route a réduit un jardin à la forme d'un triangle rectangle. La longueur du périmètre de ce jardin, exprimée en mètres, et sa surface, exprimée en mètres carrés, sont représentées par un même nombre. La longueur de l'hypothénuse dépasse d'un mètre celle du plus grand côté de l'angle droit. Quelles sont les dimensions de ce jardin? (Communiqué par M. Jaccard, à Tavannes.)

Solution du problème n° 2

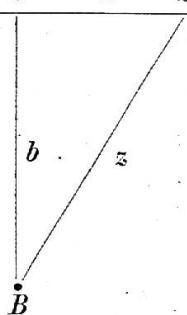
(Proposé par M. Ed. Marrel, à Rolle)

C'est vraiment avec plaisir que nous avons parcouru les différentes solutions qui nous sont parvenues. Les unes font usage de l'algèbre élémentaire, d'autres préfèrent l'algèbre supérieure; celles-ci emploient la trigonométrie, celles-là le raisonnement serré de l'arithmétique simple, et toutes montrent largement que notre corps enseignant romand aime et cultive les mathématiques. Aussi, à tous nos correspondants, nos meilleurs et chaleureux remerciements.

Voici la solution de M. J. Juillerat, à Porrentruy.

Soient A la station où aboutit le chemin de fer, B la localité qu'il s'agit de desservir et S l'endroit où il faudra placer la nouvelle station.

$C \quad à \quad S \quad A$ Représentons d'ailleurs par v et v' les vitesses du train et de la voiture. Le temps employé à parcourir le chemin BSA sera une fonction ainsi définie :



ou en remplaçant BS par z , BC par b et AC par a , et en observant que

$$CS = \sqrt{z^2 - b^2}$$

et que par suite

$$SA = a - \sqrt{z^2 - b^2}$$

$$y = \frac{z}{v'} + \frac{a - \sqrt{z^2 - b^2}}{v} \text{ ou}$$

$$y = \frac{1}{vv'} \left\{ vz + v' (a - \sqrt{z^2 - b^2}) \right\}$$

Pour que le temps employé soit le plus petit possible, il faut rendre y minimum, condition qui est remplie en égalant à 0 la dérivée de y . On a donc :

$$y' = -\frac{1}{vv'} \left\{ v - \frac{v'z}{\sqrt{z^2 - b^2}} \right\} = 0$$

De là nous tirons :

$$v - \frac{v'z}{\sqrt{z^2 - b^2}} = 0$$

qui fournit successivement :

$$v\sqrt{z^2 - b^2} = v'z$$

$$v^2 z^2 - v^2 b^2 = v'^2 z^2$$

$$z^2 (v^2 - v'^2) = v^2 b^2 \text{ d'où enfin}$$

$$z^2 = \frac{v^2 b^2}{v^2 - v'^2} = \frac{40^2 \cdot 30^2}{40^2 - 10^2} = 960$$

Par suite

$$\sqrt{z^2 - b^2} = \sqrt{960 - 900} = 7,745$$

$$SA = a - \sqrt{z^2 - b^2} = 50 - 7,745 = 42,255 \text{ km.}$$

Le temps minimum employé serait d'ailleurs 4 heures, 9 minutes, 17 secondes,

Ont envoyé des solutions exactes : M. J. Jaccard, à Tavannes; M. J. Frossard, à Bex; M. C. Romy, à Moutier; M. L. Grosgeurin, à Genève; M. Ed. Marrel à Rolle; M. Blanchard, à Delémont; M. F. Ney, à Echichens; M. Juillerat, à Porrentruy; M. Casse-Tête, à M.

La solution de M. B. à B. ne saurait être admise.

Petite poste. — M. Grosgeurin, Genève. Merci pour aimable lettre.

M. Leuba, Vilars, Reçu votre envoi.

M. Blanchard, Delémont. Reçu votre problème.

M. Selve, prof., Paris. Toutes mes excuses.

HENRI PRÈTRE.

AVIS AUX JOURNAUX

Ensuite du transfert du siège de la Société pédagogique de la Suisse romande, les journaux expédiés en échange de l'EDUCATEUR doivent être dès à présent adressés à la Rédaction de l'EDUCATEUR à Delémont (M. H. GOBAT, inspecteur scolaire).

Technicum du canton de Zurich à Winterthour

Ecole spéciale pour architectes, mécaniciens, électriciens, chimistes, géomètres, pour la petite mécanique, le commerce et les arts industriels. Cours d'instruction pour les maîtres de dessin des écoles professionnelles.

Le semestre d'été commencera le 21 avril. Examen d'admission le 20 avril. Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à la Direction à Winterthour.

20



Aux merveilles de la science

APPAREILS
ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES
et
JOUETS ARTICULÉS

Catalogue illustré; plus de 300 dessins.
Envoi contre 30 cent. en timbres-poste.

JULES GALÉ,
12 13, rue du Stand, GENÈVE.

Encre pour écoles 1^{re} q^{te}

en bonbonnes et barils de toute grosseur. — Echantillons gratis et franco. — Prix et conditions avantageux pour revendeurs. (H 25 Q)

E. Siegwart,

Fabrique de produits chimiques,
7 à Schweizerhalle près Bâle.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A vendre, pour cause de **manque de place**, un stock de volumes pouvant trouver un écoulement facile à un prix pour ainsi dire dérisoire.

S'adr. à l'impr. C. Schweizer & Co., Biel.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES EXAMENS D'ADMISSION AUX ÉCOLES NORMALES

Les **examens d'admission** aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après dans le bâtiment de l'école des garçons (Cité):

- a) Pour la **IV^e classe des garçons**, les mardi et mercredi, 13 et 14 avril;
- b) Pour la **III^e classe des filles**, les mercredi et jeudi, 14 et 15 avril.

Ils commenceront chaque jour à **7 heures du matin**.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur soussigné, **avant le 5 avril prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

- a) Un acte de naissance; les étrangers au canton y joindront leur acte d'origine;
- b) Un certificat de vaccination;
- c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile;
- d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les aspirants qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des **bourses** accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Il y a huit catégories de bourses, variant de 50 à 400 francs par fractions de 50 francs.

Pour être admis, les aspirants doivent être âgés de **15 ans**, et les aspirantes de **16 ans** dans l'année courante; être exempts d'infirmités qui pourraient être préjudiciables aux fonctions de l'enseignement, et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**. Ce programme sera envoyé sur demande.

LAUSANNE, le 17 février 1897.

(O 217 L) 16

F. GUEX, directeur.

Im Verlag von **Schmid & Francke in Bern** wird im Laufe der nächsten Woche erscheinen:

G. Stucki, Zur Frage der Jugenderziehung in der Schweiz

(Bundessubvention der Volksschule)

Preis 25 Cts.

100 Exemplare Fr. 15.—, 1000 Exemplare Fr. 100.—.

Kann durch alle Buchhandlungen bezogen werden.

17

MEYERS

Gegen Ausgabe von 17 Cts. täglich
In Teilzahlungen von monatlich 5 Fr. oder vierteljährlich
15 Fr. wird das Werk portofrei an solide Leute, die erschien-
nenen Bände sofort, die übrigen nach Erscheinen geliefert.

— Neueste, soeben erscheinende fünfte Auflage —

In
17 Halbleder-
bänden zu
je
13 Fr. 35 Cts.

KONVERSATIONS-

Umfält
17,500 Seiten
mit ca. 10,000
Abbild. im Text
und auf un-
gefähr 1000
Tafeln, inkl. 160 Farbendrucktafeln u. 300 Kartenbeilagen.

Glaubt jemand Ausstellungen machen zu können,
so wird das Werk innerhalb 8 Tagen nach Empfang
zurückgenommen.

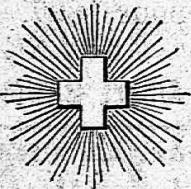
LEXIKON

Bestellungen auf Meyers berühmtes **Grosses Konversations-Lexikon** gegen bequeme monatliche **Teilzahlungen von 5 Fr.** vermittelt die Expedition dieses Blattes. Daselbst sind auch **Probelieferungen** jederzeit einzusehen.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIII^{me} ANNÉE

N^o 6



BIENNE

15 Mars 1897

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du journal :

M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire
DELEMONT

Gérance :

M. A. BAUMGARTNER, Instituteur
BIENNE

Rédaction de la partie pratique :

M. E. PÉQUEGNAT, Maître au Progymnase, BIENNE

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à

M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

Comité central. — GENÈVE : MM. W. Rosier, prof.; L. Favre, inst., Baatard, inst., à Genève; Ch. Thorens, inst., à Lancy. — VAUD : MM. F. Guex, directeur des Ecoles normales; Gagnaux, adjoint au Département; Henchoz, inst.; Cornamusaz, inst., à Lausanne; Dériaz, inst., à Dizy; Rochat, inst., à Yverdon. — NEUCHATEL : MM. L. Latour, inspecteur, à Corcelles; Clerc, directeur, La Chaux-de-Fonds; Grandjean, inst., Le Locle. — FRIBOURG : M. Léon Genoud, directeur. — JURA BENOIS : MM. Mercerat, inst., à Sonvillier; H. Duvoisin, directeur, à Delémont; Schaller, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : Fr. Fritschi, maître second., à Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. Dr. A. Gobat, conseiller d'Etat, président honoraire.

— A. Gylam, inspecteur, président. — F. Bueche, vice-président. — H. Gobat, rédacteur en chef. — A. Baumgartner, gérant. — F. Bœgli, secrétaire. — E. Péquegnat, H. Prêtre et E. Germiquet, membres adjoints.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr.
(Union postale, le port en sus)

Prix des annonces :
20 cent. la pet. ligne (étranger: 25 c.)

Pour les annonces, s'adresser directement à
L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & CIE, A BIENNE

ABONNÉS DE L'ÉTRANGER

Afin d'éviter tout retard dans l'expédition du journal, nous prions nos abonnés de l'étranger de bien vouloir nous adresser sans retard le montant de leur abonnement pour 1897.

GÉRANCE DE «L'ÉDUCATEUR»:
Albert BAUMGARTNER, instituteur, Bienne.

F. ZAHN, éditeur, LA CHAUX-DE-FONDS.

En souscription:

Nouvelle édition de Bescherelle, Dictionnaire national

Ce dictionnaire sans rival est un répertoire encyclopédique des *Lettres, de l'Histoire, de la Géographie, des Sciences, des Arts et de l'Industrie*. Il donne l'étymologie de tous les mots de la langue française et fait l'examen critique et raisonné des Dictionnaires de l'Académie, de Littré, de Larousse et confient enfin la solution de toutes les difficultés grammaticales. — Cet ouvrage est donc le résumé de tous les Dictionnaires parus jusqu'à ce jour et constitue un trésor inépuisable pour professeurs et élèves. *Le Dictionnaire Bescherelle sera complet en 184 livraisons à 50 cent.*

La Librairie Zahn le fournit aux membres du corps enseignant complet en 4 volumes, reliure demi-chagrin, fr. 120. -- franco de port, payable par remboursements mensuels de fr. 5. — 26

MISE AU CONCOURS ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-IMIER

Par suite de démission, une place de maître de **français, allemand et géographie** est mise au concours.

Maximum des heures hebdomadaires: 32 heures. Traitement fr. 3000. La commission se réserve le droit de répartir les branches à sa convenance. L'école a adopté le programme des progymnases.

Terme pour les inscriptions: 25 mars. Entrée en fonctions: 27 avril.

S'adresser à M. le D^r CUTTAT à St-Imier, président de la commission. 23

Institution de jeunes demoiselles, Zurich V.

précédemment: Ecole d'arts et de travaux manuels pour dames.

Direction: Ed. & E. Boss-Jegher.

Ouverture de nouveaux cours, le 5 avril. — Etude pratique et approfondie de tous les travaux du sexe se rattachant au ménage ou aux professions spéciales. — Branches scientifiques, langues modernes, tenue des livres, calcul, musique, etc. — 17 institutrices et professeurs. — Internat et externat. — Libre choix des branches.

École de cuisine. — Nombre d'élèves formées jusqu'à ce jour: 2400. — Programmes gratuits en quatre langues. On fournit volontiers tous les renseignements désirables. (H 1136 Z) 22

Station de tramways: Place du Théâtre. — Téléphone. — Maison fondée en 1880.

Pensionnat de jeunes filles de M^{me} & M^{les} Ginzinger à Soleure

Etude approfondie des langues, éducation soignée; cours de travaux manuels et de ménage par des institutrices diplômées. Maison très bien située avec jardin, vie de famille. Références: M. Ph. BONNETON, directeur de l'école supérieure de jeunes filles à Genève; M. Ed. BALSIGER, directeur de l'école supérieure de jeunes filles à Berne; M. J. HUBER, pasteur à Berneck, canton de St-Gall, et d'anciennes pensionnaires. 25